

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 21

Titulaires présents :	16
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, mardi 27 février 2018 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou : MM. BOUCHE J., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : MM. DUPUY D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., CLUZET A., DULONG D., ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo : Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant) ; M. CUJIVES D. représenté par M. GENEVE J-L. (Suppléant)
CC du Frontonnais : M. MIQUEL D. représenté par Mme SOLOMIAC C. (Suppléante) ; M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC Val'Aïgo : M. OGET E. représenté par M. ASTRUC Th. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais : MM. CAVAGNAC H., PETIT Pa.
CC des Hauts Tolosans : MM. ANSELME E., FRAYARD C., JANER G., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : MM. LAVIGNOLLE V., REBEIX N.

Délibération n ° 2018 / 03

Objet : Adoption du rapport de gestion 2016 de la SPL ARPE

La Société Publique Locale (SPL) ARPE Midi-Pyrénées a été créée le 14 janvier 2015 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, suivie de 41 autres collectivités, dont le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

En tant que Société Publique Locale, elle agit sous le contrôle des élus que les collectivités actionnaires ont désignés pour les représenter ; elle ne peut exercer ses activités que pour ses actionnaires, dans leur champ de compétence et sur leur territoire ; elle n'est pas mise en concurrence.

Son objet social lui donne la capacité d'intervenir dans des activités d'étude et de conseil en matière d'aménagement durable du territoire et de développement durable. Elle porte une ambition de mutualisation à l'échelle régionale de l'ingénierie sur un grand nombre de thématiques en lien avec son objet social.

Après présentation du rapport de gestion,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : D'ADOPTER le rapport de gestion 2016 de la SPL ARPE.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	20/02/2018
Date d'affichage :	20/02/2018
Certifié exécutoire le :	08/03/2018
Affichée le :	08/03/2018

Philippe PETIT,
Président

